

**Destinataires :** Gestionnaires des services municipaux regroupés et conseils d'administration de district des services sociaux, chefs des Premières Nations ayant des ententes sur la garde d'enfants, programmes de garde d'enfants agréés et administratrices et administrateurs des services de garde d'enfants agréés

**Expéditrice :** Shannon Fuller  
Sous-ministre adjointe  
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

**DATE :** 31 mars 2020

**OBJET :** Prolongation de l'urgence et arrêtés ministériels

---

Pour commencer, je tiens à saluer votre engagement indéfectible envers la santé et le bien-être des familles de l'Ontario et notre secteur vital de la garde d'enfants pendant la pandémie de COVID-19. Il s'agit d'une période éprouvante. Votre patience est vivement appréciée et votre partenariat continu sera crucial à l'avenir.

Hier, le premier ministre de l'Ontario a annoncé, sur les conseils de notre médecin hygiéniste en chef et d'autres responsables de la santé publique de premier plan, la prolongation de la déclaration d'état d'urgence dans toute la province et la poursuite de la fermeture des centres de garde d'enfants agréés et de toutes les installations fournissant des programmes de loisirs en salle, notamment les Centres pour l'enfant et la famille ON y va. L'arrêté restera en place jusqu'au **14 avril 2020**, date à laquelle il sera réévalué et sa prolongation sera envisagée.

L'arrêté de fermeture ne s'applique pas aux centres de garde d'enfants agréés qui ont été approuvés pour fournir des services de garde d'urgence au personnel de la santé et autre personnel de première ligne admissible. En outre, il ne s'applique pas actuellement aux services de garde en milieu familial (agréés et non agréés).

Aujourd'hui, le ministre de l'Éducation a annoncé la prolongation de l'arrêté ministériel visant à fermer toutes les écoles financées par les fonds publics. Autrement dit, il a été ordonné à l'ensemble des écoles et des centres de garde d'enfants en milieu scolaire de l'Ontario de rester fermés du 14 mars 2020 jusqu'au **1<sup>er</sup> mai 2020**.

Le 28 mars 2020, le gouvernement a publié un décret d'urgence pour interdire immédiatement l'organisation d'événements publics et d'activités de socialisation de plus de cinq personnes. Celui-ci ne s'applique pas aux centres de garde d'enfants agréés qui ont été approuvés pour fournir des services de garde d'urgence au personnel de la santé et autre personnel de première ligne. En outre, il ne s'applique pas actuellement aux services de garde en milieu familial (agréés et non agréés).

Comme la pandémie de COVID-19 en Ontario continue d'évoluer, nous sommes déterminés à vous tenir informés et à assurer la sécurité de tout le monde. Nous vous remercions de votre souplesse et de votre collaboration continue.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Shannon Fuller